



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31 MARS 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 75 (dont 16 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (de la délibération n° 1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n° 31), Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (de la délibération n° 1 à la délibération n° 44 et à partir de la délibération n° 46), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (jusqu'à la délibération n° 39), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE – Alain VENUAT à Michel LAURENT - Nathalie CHAMOIX-BOUILLON à Hadrien FAYET – Franck GONZALES à Pierre BONNET – Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN - Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY – Marie CHATELAIS à Annie CORNE – Alexandre GIRAUD à Jean-Dominique BARRAUD – Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE-MORIER – Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE – Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN - Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT - Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL - Linda PELISSIER à Yves-Jean BIGNON - Isabelle RECHARD à Alexis MAYET – Evelyne VOITELLIER à Henri SARRE.

Absents excusés :

Mme et M. Laure GUERRY - Patrick BLETHON

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY.

N° 32

OBJET :

**SITES
PATRIMONIAUX
REMARQUABLES ET
BIEN UNESCO**

**COMPOSITION DE LA
COMMISSION
LOCALE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 13 AVRIL 2022

Publiée ou notifiée
le : 13 AVRIL 2022

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2),

Vu la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR) et notamment son article 162 reportant le délai de transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) au 14 juillet 2016,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, laquelle a fusionné les secteurs sauvegardés et l'AVAP/ZPPAUP en un dispositif unique : les Sites Patrimoniaux remarquables (SPR),

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables;

Vu la loi N° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et citoyenneté,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

Vu la Zone de Protection du Patrimoine Architectural urbain et Paysager (ZPPAUP) de Vichy, entrée en vigueur le 26 décembre 1997 et transformée en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) par délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2019,

Vu la Zone de Protection du Patrimoine Architectural urbain et Paysager (ZPPAUP) de Billy, approuvée par arrêté préfectoral d'avril 1995 et transformée en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) par délibération du conseil communautaire en date du 4 mars 2021,

Vu l'inscription des Grandes Villes d'Eaux d'Europe, et de la ville de Vichy, au patrimoine mondial de l'UNESCO,

Vu l'avis favorable du Préfet sur la composition de la commission locale du SPR et du site UNESCO en date du 24 mars 2022,

Considérant qu'une Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP) a été instituée par délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2017,

Considérant que la CLAVAP constitue un organisme consultatif appelée à se prononcer notamment avant l'arrêt et approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP),

Considérant que les procédures de transformation des ZPPAUP en AVAP de Billy et de Vichy sont achevées et que par conséquent, les AVAP sont devenues de plein droit des SPR suite à la loi n°2016-925 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016,

Considérant que la CLAVAP doit être transformée en CLSPR (commission locale Site Patrimoniale Remarquable),

Considérant que la CLSPR est créée par délibération de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme,

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale comporte plusieurs sites patrimoniaux remarquables, une commission locale unique peut être instituée pour l'ensemble de ces sites en accord avec le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent,

Considérant que la CLSPR est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le président peut donner mandat à un autre membre de l'instance titulaire d'un mandat électif,

Considérant que la CLSPR est composée de :

- Membres de droit :
 - le président de la commission : le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de document d'urbanisme ;
 - le ou les maires des communes concernées par le SPR ;
 - le préfet de département ;
 - le directeur régional des affaires culturelles ;
 - l'architecte des bâtiments de France.

- de membres nommés, au nombre maximum de 15 :
 - un tiers de représentants désignés par l'organe délibérant de l'EPCI compétent en son sein ;
 - un tiers de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
 - un tiers de personnalités de qualifiées ;

Pour chaque membre nommé, un suppléant doit être désigné.

Considérant que le 24 juillet 2021, le 44e Comité du patrimoine mondial réuni à Fuzhou (Chine), a inscrit les 11 Grandes Villes d'Eaux d'Europe dont Vichy sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, reconnaissant leur valeur universelle exceptionnelle. A ce titre, la Ville de Vichy doit se doter d'une instance de gestion du site patrimoine mondial en complément des instances déjà établies à l'échelle transnationale avec les autres villes de la série,

Considérant que la Charte pour la gestion des biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, signée en septembre 2010 par l'Etat et l'ABFPM, préconise que soit constitué, pour chaque bien, une commission locale. Cependant, conformément à la circulaire du Ministère de la Culture relative à la gestion des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, d'avril 2012 : dans la mesure où le bien s'inscrit dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), l'institution d'une telle commission n'est pas nécessaire. En pareil cas, les gestionnaires de biens doivent pouvoir contribuer en tant que de besoin aux travaux de la commission consultative propre à l'AVAP. Les comités de pilotage existants pourront voir leur rôle et composition évoluer dans le respect des règles de composition de ces commissions locales,

Considérant que le comité de gestion local représente les différentes parties prenantes ayant un intérêt particulier pour le statut de patrimoine mondial de la ville d'eaux, qu'il doit se réunir au moins deux fois par an et fournir des informations et des données pour faciliter le suivi local du site, le processus d'examen

et la révision des plans de gestion locaux. L'une de ces réunions doit être ouverte au grand public afin d'informer le public des activités liées au patrimoine mondial et de diffuser les propositions pour la protection et la valorisation du site,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la constitution de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable prenant en compte les enjeux et les responsabilités de gestion du site patrimoine mondial, selon la composition suivante :

Commission SPR-Patrimoine mondial		
Membres de droit	1	Mr. Le Préfet de l'Allier ou son représentant
	2	Mr. Le Directeur des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
	3	Mr. l'Architecte des bâtiments de France ou son représentant
	4	Mr. Frédéric AGUILERA, Maire de Vichy et Président de Vichy Communauté
	5	Mr. Patrick SEROR, conseiller communautaire et Maire de Billy, commune concernée par un SPR
Représentants désignés au sein de conseil communautaire	1	Mme Charlotte BENOIT : Vice-présidente en charge des ressources humaines, de l'égalité professionnelle et de la culture et adjointe au maire de Vichy déléguée aux Travaux, à l'Urbanisme, à l'Habitat, au commerce, à l'artisanat et à la Dynamisation du centre-ville Suppléante : Mme Evelyne VOITELIER, conseillère communautaire et adjointe au maire de Vichy déléguée à la Santé, au Handicap, au Cadre de vie, à la Sécurité et aux quartiers
	2	Mr. Yves-Jean BIGNON, conseiller communautaire et adjoint au maire de Vichy délégué au Thermalisme, au Patrimoine, à l'UNESCO et à la Mémoire Suppléant Mr. Bernard KAJDAN, conseiller communautaire et adjoint au maire de Vichy délégué au Tourisme, aux grands événements et aux Relations internationales
	3	Mr. François SENNEPIN, Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur et du pôle métropolitain et Maire de Bellerive-sur-Allier, commune située dans la zone tampon du site patrimoine mondial Suppléant : Mr. Michel LAURENT, conseiller communautaire et adjoint au Maire de Bellerive-sur-Allier
	4	Mme Elisabeth CUISSET, Vice-présidente en charge de l'aménagement, de l'habitat, de l'urbanisme, au projet d'agglomération et aux politiques contractuelles et Maire de Saint-Germain-des-Fossés Suppléant : Mr. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président en charge du développement économique et du sport, Maire de Cusset
	5	Madame Marilyne MORGAND, Vice-présidente en charge de la protection et de la valorisation du patrimoine historique et des paysages, conseillère municipale de la commune d'Hauterive Suppléant : Mr. Henri SARRE, conseiller communautaire et adjoint au maire de Vichy délégué à la Transition écologique et énergétique, à la biodiversité, aux Mobilités propres, à l'Économie Circulaire et à l'alimentation durable
Représentants d'associations	1	Route des Villes d'Eaux du Massif Central Titulaire : Mr. Eric BRUT, Directeur Général Suppléante : Mme Léa LEMOINE, Chef de Projets Patrimoine et innovation
	2	Fondation du Patrimoine Titulaire : Mr. Laurent POIRIER, délégué départemental

	Suppléant : Mr. François BIDEF, délégué départemental adjoint
3	Demeure Historique Titulaire : Mr. Xavier de Froment, Délégué Départemental Suppléant : Mr. Hugues de Chabannes, Délégué régional AURA
4	Vieilles Maisons Françaises Titulaire : Mme Isabelle de Chavagnac, Délégué Départemental Suppléant : Mr. Jean-Luc TESTU, membre du bureau de l'Allier
5	Association Sauvegarde de Billy Titulaire : Mr. Daniel CHOVET, Président Association « Sauvegarde de Billy » Suppléant : Mr. Jean-Michel POULAIN, secrétaire Association "Sauvegarde de Billy"
Personnes qualifiées	1 Mr. Anke MATTHYS, Coordinateur patrimoine mondial – Ville de Vichy Suppléante : Mme Claire VIALLEFONT, Directrice du projet de ville - Ville de Vichy - Stratégie Territoriale – Vichy communauté
	2 Mr Bernard TOULIER, Conservateur général honoraire du patrimoine Suppléante : Mme Sophie CUEILLE Cheffe de mission, Mission de l'inventaire général du patrimoine culturel, Direction générale des patrimoines et de l'architecture, Service du patrimoine.
	3 Mr. Gilles SOUBIGOU, Conseiller à l'action culturelle patrimoniale (UNESCO), Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
	4 Mme Fabienne GELIN : Responsable des fonds – Médiathèque Valery Larbaud – Ville de Vichy Suppléant : Mr. Olivier CAVAGNA, Directeur Général Adjoint à la Ville de Vichy en charge du tourisme, du thermalisme, du patrimoine historique
	5 Mme Morgane BONNET DUBREIL, Directrice du pôle aménagement, urbanisme et Habitat – Vichy Communauté Suppléante : Mme Amaya ZULUETA, responsable du service urbanisme de Vichy Communauté

- d'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (73 voix pour, 2 abstentions : M. Mayet dont procuration de Mme Réchard), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 31 mars 2022.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mercredi 13 avril 2022
08:48:38

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERTATION N° 32 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS

Objet de l'acte : 2022 - SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES ET BIEN UNESCO -
COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE

.....

Date de décision: 31/03/2022

Date de réception de l'accusé 13/04/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 31MARS2022_32

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220331-31MARS2022_32-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 32- Delib Sites patrimoniaux UNESCO compo com vu PR-AZ_signé.pdf (99_DE-003-200071363-20220331-31MARS2022_32-DE-1-1_1.pdf)